



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue en vidéoconférence, à Gatineau, le mardi 25 août 2020 à 14 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Luc Beaudoin, Mathieu Bélanger, Éric Boily, Linda Brouillette, Geneviève D'Amours, Lucie Gagnon, Melvin Jomphe, Catherine Marchand, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier, Mario St-Pierre, Frédéric Vandal et Isabelle Veilleux.

CAUP20200825-P1 ÉTAT DE SITUATION – ARÉNA 4 000 PLACES ET 3 GLACES COMMUNAUTAIRES

14 h 30 – Présentation par mesdames Marie-Hélène Lajoie et Andrée Loyer ainsi que monsieur Mario St-Pierre.

Monsieur le maire indique que beaucoup de travail a été effectué cet été. Il félicite toute l'équipe pour ce travail qui permettra la concrétisation de ce projet.

Madame Loyer débute la présentation en résumant le plan de la présentation et en faisant un rappel des décisions du conseil municipal de juillet 2020.

Depuis le 7 juillet 2020, des démarches supplémentaires ont été effectuées pour le financement supplémentaire auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation, d'investissement Québec, du MAMH et de Desjardins.

Le gouvernement du Québec a mandaté la firme RCGT afin d'obtenir un rapport concernant les coûts de construction et la viabilité financière du projet. La firme RCGT a communiqué avec les partenaires impliqués, soit : la Ville, VMSO, Desjardins, Investissement Québec, ministère de l'Économie et de l'Innovation. Suite au dépôt du rapport de RCGT, Investissement Québec, en collaboration avec le MEI et Desjardins, a analysé les scénarios financiers. Investissement Québec a fait une offre de financement à VMSO, sous réserve de la décision du Conseil des ministres.

On explique l'offre d'Investissement Québec aux élus soit :

- Prêt : maximum de 21 000 000 \$, assorti d'une hypothèque de second rang;
- Amortissement : 35 ans.

Il existe des conditions à satisfaire avant le premier remboursement :

- Fournir des ententes et résolutions du conseil municipal de la Ville de Gatineau concernant :
 - Obtenir un bail emphytéotique d'au moins 40 ans de la Ville de Gatineau en faveur de VMSO (condition déjà remplie par la décision du conseil municipal du mois de juillet 2020);
 - Faire passer le taux horaire de location d'heure de glace, dès le premier jour de la mise en exploitation du Complexe de la Cité, à 310 \$/heure, indexé annuellement de 1.9 %;
 - Faire passer le taux horaire de location d'heure de glace, dès le premier jour de la mise en exploitation du Complexe de la Cité, à 310\$/heure pour les heures de location de glace au complexe Branchaud-Brière.

La modification du taux de location d'heure de glace découle des éléments suivants :

- Période d'amortissement : 35 ans au lieu de 45 ans;
- Ratio d'endettement à respecter.

On présente le budget de construction et la contribution des partenaires :

Ville de Gatineau	37 861 097 \$
Gouv Québec (MAMH)	26 500 000 \$
Emprunt initial de VMSO Desjardins	16 500 000 \$
Offre de financement d'Investissement Québec à VMSO	21 000 000 \$
TOTAL RÉVISÉ :	101 861 097 \$

	Coûts du projet	Durée des protocoles	Durée de l'amortissement	Taux de location d'heure de glace	Économies sur 25 ans
Scénario original	80,4 M\$	25 ans (2 options de renouvellement de 10 ans)	25 ans	260,00\$/heure	33 M\$
Scénario du 30 juin	101,9 M\$	45 ans	45 ans	302\$/heure (applicable au C4G et au Complexe Branchaud-Brière)	22 M\$
Scénario du 19 août	101,9 M\$	45 ans	35 ans	310\$/heure (applicable au C4G et au Complexe Branchaud-Brière)	20 M\$

RECOMMANDATION :

Modifier les protocoles pour le nouveau complexe de la Cité et le complexe Branchaud-Brière au niveau du taux horaire de location d'heure de glace afin qu'il soit de 310 \$/heure, et ce, dès la mise en opération du nouveau complexe de la Cité.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que ce tarif ne s'applique pas aux ligues de garages. Une entente aura lieu entre VMSO et les représentants des ligues adultes au tarif du marché. Les heures qui ne sont pas utilisées par la Ville seront louées au taux négocié par VMSO et le privé.

Le taux présenté aujourd'hui représente le tarif d'achat payé par la Ville de 7700 heures pour la programmation municipale et le reste peut être négocié par VMSO.

Madame la conseillère Louise Boudrias croit que les propositions qui sont faites dans ce dossier sont de moins en moins avantageuses pour la Ville. Nous avons commencé avec les économies de 33 millions et on termine avec 20 millions de dollars. Elle mentionne avoir reçu dans le passé un tableau expliquant l'économie de 33 millions de dollars. Elle aimerait obtenir de nouveau ce tableau ainsi qu'une mise à jour publique de ces données.

Madame Boudrias demande quels sont les impacts de la hausse des tarifs sur l'ensemble des projets de glace communautaires avec les privés. Madame Lajoie indique qu'une nouvelle analyse du plan de déploiement des arénas sera effectuée. Elle mentionne qu'avec le contexte actuel et le fait que la Ville n'a reçu aucune soumission pour la construction du nouvel aréna dans l'ouest, il est peut-être nécessaire de revoir le tout. Lorsque ce sera fait, une présentation sera faite aux élus. L'explication de l'évaluation de 33 millions est faite par monsieur St-Pierre.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier remercie toutes les équipes qui ont travaillé pour élaborer cette solution. Il souligne le courage d'y aller avec cette solution pour le nouveau domicile des Olympiques et les trois glaces communautaires. On demeure avec une économie de 20 millions de dollars.

Madame Lajoie remercie l'ensemble des partenaires qui ont collaboré dans ce dossier.

CAUP20200825-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 25 août 2020.

3.1 Projet numéro 120806 - Dérogations mineures - Construire deux habitations multifamiliales en structure isolée - 62 et 64, boulevard de Lucerne - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan approuve ces dérogations mineures (accès au stationnement et collecte des déchets).

Madame la conseillère Audrey Bureau est défavorable à ce projet. Elle indique qu'elle enregistrera sa dissidence.

Madame la conseillère Renée Amyot souligne son inconfort pour ces demandes d'assouplissement réglementaire puisque le contexte a évolué depuis que le Ministère a accordé un certificat d'autorisation. Elle explique pourquoi elle n'est pas d'accord avec ce projet.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique que c'est un dossier qui est passé devant le CCU. Il mentionne que le milieu humide vient d'excédents d'eau de pluie et que ce n'est pas un milieu humide naturel. Le promoteur plantera une centaine d'arbres au lieu d'une quarantaine comme exigé par la réglementation. De plus, la plupart des arbres qui seront abattus sont morts. Pour finir, le promoteur a eu l'approbation du ministère de l'Environnement.

Monsieur Mathieu Bélanger mentionne qu'en février 2019, le Ministère a actualisé le certificat d'autorisation de 2013.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique qu'il a voté contre ce projet au CCU. Le résultat final de ce vote était de 5 pour et 4 contre. Il mentionne qu'il s'oppose à ce projet. Il faut y aller de prudence dans ce genre de dossier.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que ce projet est dans une zone grise. Dans le cadre du schéma d'aménagement, on vise les milieux humides de grande importance, mais sur le terrain en question, ce n'est pas un milieu humide qu'on devrait préserver. Empêcher le développement de ce terrain, c'est la mauvaise solution au mauvais problème.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un dossier qui n'est pas simple. Il fait un rappel de ce que la Ville fait au niveau des milieux humides et de ce qu'on fera. Comme la réflexion sur les milieux humides n'est pas terminée, il croit qu'on devrait s'opposer aux assouplissements qu'on nous demande. On doit être prudent.

3.2 Projet numéro 120811 - Usage conditionnel - Autoriser un bâtiment résidentiel d'un maximum de 312 logements - 1400, boulevard Saint-Joseph (Domaine du Vieux-Port III, phase 1) – District électoral de l'Orée-du-Parc - Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Audrey Bureau veut entendre la conseillère Isabelle N. Miron par rapport à ce projet. Madame N. Miron donne des précisions sur ce dossier. Elle indique que le projet n'est pas bien différent de celui adopté en 2017. Il y aura plus de portes dans la première tour, mais moins dans les suivantes. Le promoteur a accepté de mettre plus de logements pour les familles et de baisser les prix. Son inquiétude reste au niveau de la circulation puisqu'il s'agit d'une construction en plein cœur d'un endroit problématique en terme de trafic. Elle demande si l'étude de circulation de 2017 a été actualisée. Monsieur Bélanger indique que comme il n'y a pas de modification au nombre d'unités, il n'était pas nécessaire de demander une actualisation de l'étude de circulation.

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne qu'il y a des enjeux de fluidité de circulation dans le secteur et elle avait des inquiétudes avec ce projet. Comme le nombre d'unités reste le même et que le MTQ a approuvé l'étude de circulation, elle va l'appuyer.

- 3.4 Projet numéro 120805** - Usage conditionnel - Construire un bâtiment de 100 logements et plus - 62, boulevard de Lucerne - District électoral de Deschênes – Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que ce projet répond à un besoin et il le propose.

- 6.1 Projet numéro 121246** - Règlement numéro 502-323-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de permettre des lieux d'amusement dans la zone C-13-095 et d'exempter les terrains des zones C-13-095, H-13-170 et P-13-177 de l'aménagement d'une bande de verdure

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette donne des éléments d'information aux élus et elle indique que les préoccupations environnementales ont été prises en considération.

- 6.2 Projet numéro 121242 --> CES** - Règlement numéro 847-2-2020 modifiant le Règlement numéro 847-2018 fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Gatineau et la rémunération additionnelle prévue par la Loi sur le traitement des élus municipaux afin de bonifier la rémunération additionnelle du président du comité exécutif

Monsieur le conseiller Cédric Tessier a posé une question à la greffière pour savoir s'il est en conflit d'intérêts avec cet item. Madame la greffière confirme que monsieur Tessier peut participer au débat et voter sur cet item.

- 9.1 Projet numéro 120804** - PIIA - Construire deux habitations multifamiliales en structure isolée - 62 et 64, boulevard de Lucerne - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan dit que ce PIIA est sensible, mais il le propose tout de même.

Monsieur Mathieu Bélanger indique que si le conseil souhaite s'opposer au PIIA, il doit justifier son refus.

- 9.5 Projet numéro 121339** - PIIA - Construire une habitation multifamiliale en structure isolée de huit logements - 15, rue du Centre - District électoral d'Aylmer - Audrey Bureau

Madame la conseillère Audrey Bureau et monsieur le conseiller Gilles Chagnon indiquent qu'ils enregistreront leur dissidence sur cet item.

- 9.8 Projet numéro 121346** - PIIA - Construire deux projets résidentiels intégrés (Plateau de la Capitale, phase 55B - Zones 5 et 6) - 365 à 516, boulevard de l'Amérique-Française et du 25 à 105, rue de Marguerite-Maillé - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette a exprimé plusieurs préoccupations sur le projet, mais elle est rassurée par les mesures qui seront mises en place. Elle s'engage à faire une présentation publique. Elle demande comment les PIIA peuvent être soumis aux citoyens. Monsieur Bélanger lui répond.

- 9.15 Projet numéro 121324** – Patrimoine – Réaliser une murale artistique sur un bâtiment – 31, 37, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier remercie l'ensemble des artistes qui ont soumis des projets et le comité de sélection.

11.1 Projet numéro 121438- Registre des projets et bilan de la planification de l'année 2019-2020 du programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais

11.2 Projet numéro 121442 - Report de la fin de l'édition 2018-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts

Madame la conseillère Audrey Bureau demande des explications de la part de l'administration pour ces deux items. Monsieur Frédéric Vandal lui répond.

12.1 Projet numéro 121495 --> CE - Acquisition de servitudes - Lot 3 557 256 du cadastre du Québec - CCN Boulevard de la Cité-des-Jeunes - District électoral de L'Orée du Parc – Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Isabelle N. Miron remercie la CCN de nous permettre de passer sur leur terrain avec notre piste cyclable.

12.3 Projet numéro 121290 --> CES - Acquisition de terrain - Lot 1 253 337 du cadastre du Québec - 107, boulevard Lorrain - District électoral du Lac-Beauchamp - Jean-François LeBlanc

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier indique que dans la documentation, il existe une condition indiquant que le locataire doit quitter le 14 août alors que nous sommes le 25 août.

14.3 Projet numéro 121128 - Modifications et mise à jour du Cadre de soutien au développement des communautés

Madame la conseillère Audrey Bureau demande des explications de la part de l'administration pour bien comprendre les changements proposés. Madame Geneviève D'Amours lui répond.

15.1 Projet numéro 121297 - Nomination et renouvellement du mandat des membres à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine

Madame la conseillère Isabelle N. Miron remercie les gens qui ont soumis leur candidature et elle indique que le choix a été difficile. Elle félicite Madame Careau.

28.5 Projet numéro 119804 --> CES - Reconnaissance des coopératives de solidarité comme organismes admissibles aux programmes de soutien de la Ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc salue cette initiative. Il mentionne qu'il faudra penser à augmenter les budgets.

29.1 Projet numéro 121353 - Demande de réouverture de la rue Jacques-Cartier - District électoral de Pointe-Gatineau - Résolution préparée par la conseillère Louise Boudrias

Madame la conseillère Louise Boudrias explique sa résolution, soit celle d'ouvrir la rue Jacques-Cartier au 1^{er} septembre. Elle désire que l'on débattenne de sa résolution au conseil municipal d'aujourd'hui. Pour ce faire, un vote au 2/3 des membres présents est nécessaire pour que l'on discute de cette résolution. Un minimum de 13 voix « pour » est requis. Un vote a lieu :

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Audrey Bureau	M ^{me} Maude Marquis-Bissonnette	M. Gilles Carpentier
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Isabelle N. Miron	
M. Mike Duggan	M. Cédric Tessier	
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Renée Amyot	
M ^{me} Louise Boudrias	M ^{me} Myriam Nadeau	
M ^{me} Nathalie Lemieux	M. Martin Lajeunesse	
M. Pierre Lanthier	M. Maxime Pedneaud-Jobin	
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Marc Carrière		
M. Daniel Champagne		

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier n'a pas pu voter puisqu'il y a eu une panne d'électricité au moment du vote. Il explique qu'il avait un intérêt à participer au vote et il a été empêché en raison de cette panne.

Madame la conseillère Myriam Nadeau dépose une résolution séance tenante et elle la lit. Des discussions portent sur le nombre de voix requis pour déposer la résolution et pour lancer les débats. La majorité simple est requise pour le dépôt de la résolution et personne ne demande le vote. La résolution est déposée. Pour débattre de l'avis de proposition aujourd'hui, il faut le 2/3 des voix pour qu'on en débattre immédiatement et personne ne demande le vote. On discute donc de la résolution.

Madame la conseillère Louise Boudrias prend la parole. Elle demande notamment si les équipes sont en mesure de faire cette résolution. Est-ce qu'il y a eu une évaluation des coûts pour cette résolution ? La résolution fait mention de données et elle veut savoir de nos services si les données sont scientifiques. Monsieur Marc Phaneuf répond aux questions de madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier désire être l'appuyeur de la résolution présentée par madame Nadeau. Il croit que le compromis proposé est raisonnable. Il explique que si le conseil municipal accepte de modifier ce projet, il devra y avoir un conseil spécial pour adopter la modification au règlement.

Madame Nadeau dit qu'il n'y a aucun considérant dans sa résolution qui concerne madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande qu'elle est la superficie qui a été fermée complètement. Il explique un calcul qu'il a effectué pour exprimer que ce n'était pas requis de fermer la route à cet endroit.

Madame la conseillère Renée Amyot parle de l'augmentation du taux de cyclistes sur cette portion, comme ailleurs dans la ville. La proposition de madame Nadeau est une proposition de compromis et elle l'appui.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande qu'on leur présente les analyses en chiffres absolus plutôt qu'en taux. Il aimerait savoir à quels moments sont les pointes d'achalandage. Si la rue était rouverte, est-ce que ce serait gérable ou non ? Si on y va avec une réouverture, est-ce que l'agence de la santé publique nous a indiqué la densité maximale qui serait permise sur la portion fermée de la rue ? Monsieur Phaneuf répond aux questions de monsieur Carpentier.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse est en faveur de la proposition de madame Nadeau.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que la décision prise au début de l'été s'est faite pour des bonnes raisons et il y a des facteurs de succès avec lesquels nous avons bien travaillé. Ce qui est sur la table est un compromis raisonnable.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que c'était une bonne idée lorsqu'on a pris cette décision et on devrait réajuster notre décision en fonction de l'évolution de la situation.

Madame la conseillère Louise Boudrias propose un amendement. Elle pourrait demander de rouvrir tout simplement, mais elle se demande si c'est faisable. Sinon, elle demande que la rue soit de nouveau ouverte après le long week-end de septembre. Monsieur le président Daniel Champagne indique que la première proposition dénature la résolution principale alors que la deuxième est acceptable. Monsieur le conseiller Marc Carrière appuie la demande d'amendement de madame Boudrias.

Monsieur le maire croit que c'est une erreur de ne pas aller au bout de ce projet. Cela permettrait de porter un jugement plus riche et plus précis. La proposition de madame Nadeau est déjà un compromis par rapport au projet initial. Il s'oppose à l'amendement de madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que l'idée était intéressante au début de l'été. Cependant, l'accès est difficile à l'église en temps normal et ce l'est encore plus en ce moment. Il demande si l'on peut faire des changements précis pour l'accès à cette église.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin donne la définition de ce qu'est un amendement. Il dit que si on reste sur le sujet, l'amendement est recevable.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier appuie la demande d'amendement de madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier indique qu'un bon projet vient avec des indicateurs de performance et des critères précis : comment est-ce qu'on va s'évaluer ? Le but de ce projet était de respecter la distanciation sociale et il se demande s'il existe des agendas cachés. Madame Nadeau répond à monsieur Carpentier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne qu'au début de ce projet, la situation de la santé publique demandait que l'on bouge rapidement. Les gens ont développé des habitudes depuis le début de la pandémie. Il est incapable de défendre encore ce projet et nous sommes rendus au moment de rouvrir cette rue. La distanciation ne peut pas s'appliquer que les week-ends. Il y a une position de compromis intéressante sur la table.

Madame la conseillère Myriam Nadeau veut clarifier la date de réouverture proposée par madame Boudrias. On maintient la fermeture de la rue Jacques Cartier jusqu'au 8 septembre 2020, date à laquelle elle sera de nouveau ouverte.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin voulait proposer un sous-amendement, soit qu'à partir du 4 septembre 2020, la rue Jacques Cartier soit de nouveau ouverte.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend position à titre de président du conseil pour l'interprétation des amendements et sous-amendements : l'amendement de madame Boudrias inclut un week-end et elle ne dénature pas la résolution de madame Nadeau. Monsieur Tessier est d'accord avec cette interprétation.

Finalement, la proposition de madame Boudrias est la suivante :

- Maintenir le projet de corridor sanitaire sur la rue Jacques-Cartier jusqu'au 7 septembre 2020 inclusivement et que la réouverture de la rue Jacques-Cartier se fasse dans la journée du 8 septembre 2020.

Monsieur le président demande le vote.

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Audrey Bureau	M. Cédric Tessier	
M. Gilles Chagnon	M. Maxime Pedneaud-Jobin	
M. Mike Duggan		
M ^{me} Maude Marquis-Bissonnette		
M. Jocelyn Blondin		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M ^{me} Louise Boudrias		
M ^{me} Renée Amyot		
M ^{me} Nathalie Lemieux		
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Daniel Champagne		
M. Pierre Lanthier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Marc Carrière		
M. Martin Lajeunesse		

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

29.3 Projet numéro 121512 - Avis de proposition est donné par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin d'appuyer la demande de classement du site patrimonial des chutes des Chaudières et de l'ensemble industriel E.B. Eddy auprès de la ministre d'État à la Culture du Québec dans le cadre de la proposition déposée par les organismes, A.B.C. Stratégies et la Société d'histoire de l'Outaouais

Monsieur le conseiller Cédric Tessier veut connaître les impacts par rapport à ce qui a déjà été voté. Monsieur Champagne et monsieur Tessier désirent que la résolution soit plutôt un avis de proposition, avec une note de breffage et un positionnement du CE.

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 35.